

ANNEXE 33

REGLEMENTATION DE LA PRATIQUE DES JEUNES ET DES FEMININES

ARTICLE 1 : CATEGORIE D'AGE

Les joueurs et joueuses sont réparties en catégorie d'âge dans les conditions fixées à l'Article 36 des présents Règlements Généraux.

ARTICLE 2 : EFFECTIFS

1) Les jeunes joueurs à partir d'U14 jouent au football à 11.

Toutefois, dans les compétitions départementales, les Districts peuvent les autoriser à jouer à 8.

Les joueurs U12 et U13 jouent à 8.

Les joueurs U11 et U10 (organisation de type plateaux de préférence) jouent à 8.

Les joueurs U8 à U9 disputent des rencontres à 5, sous forme de plateaux (plusieurs rencontres).

Les joueurs U6 à U7 disputent des rencontres à 3, sous forme de plateaux (plusieurs rencontres).

2) Les jeunes joueuses à partir d'U16 F jouent à 8 ou à 11.

Les joueuses U12F à U15F jouent à 8.

Les joueuses U11F et U10F (organisation de type plateaux) jouent à 8.

Les joueuses U8F à U9F disputent des rencontres à 5.

Les joueuses U6 à U7 disputent des rencontres à 3, sous forme de plateaux (plusieurs rencontres).

ARTICLE 3 : DUREE DES MATCHS

1) Tous les matchs de jeunes sont joués sans prolongation.

2) Les matchs sont joués en deux périodes de :

a) 45 minutes pour les joueurs(es) à partir d'U16G, U19 F et Senior F

b) 40 minutes pour les joueurs(es) U14 et U15, U16F à U18F

c) 30 minutes pour les joueurs(es) U12 et U13

3) La durée totale de temps de jeu ne peut excéder :

a) 50 minutes (plateaux avec plusieurs rencontres) ou deux périodes de 25 minutes pour les joueurs(es) U10 et U11

b) 50 minutes pour les joueurs(es) U9 (sous forme de plateaux avec plusieurs rencontres)

c) 40 minutes pour les joueurs(es) U6, U7, U8 (sous forme de plateaux)

Dans les rencontres entre écoles de football, le nombre des remplaçants n'est pas limité.

Tous les joueurs et joueuses figurant sur la feuille d'arbitrage doivent participer à la rencontre. Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu.

ARTICLE 4 : DIMENSION DES TERRAINS ET BALLONS

1) Les joueurs(es) U14 à U19 utilisent pour leurs matchs des buts et des ballons de dimensions normales (n°5).

2) Les joueurs(es) U10, U11, U12 et U13 doivent utiliser :

- des demi-terrains de football à 11 (dans la largeur) ou des terrains spécifiques (50m à 75m de long x 40m à 55m de large),

- des buts de 6m sur 2,10m (tolérance 2m) qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur,

- des ballons n°4 (de circonférence minimale de 0,635 et maximale de 0,660).

3) Les joueurs(es) U6, U7, U8 et U9 (F), disputant des rencontres à 3 ou à 5, doivent utiliser :

- des quarts ou sixièmes de terrains de football à 11 (de 35m à 45m de long x 20m à 25m de large),

- des buts de 4m sur 1,80m qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur ou des plots,

- des ballons adaptés à cette catégorie (n°3 ou n°4).

ARTICLE 5 : PROTEGE TIBIA

Le port des protèges tibias est obligatoire.

ARTICLE 6 : MONTEE – DESCENTE

Il n'y a pas de montées, ni de descentes, d'une saison à l'autre pour les joueurs et joueuses U6 (F) à U11(F).